

Bulletin d'adhésion Version Absolue Retraite

Version Absolue Retraite est un contrat d'assurance de groupe sur la vie sous la forme d'un Plan d'Épargne Retraite Individuel Loi PACTE de type multisupports à adhésion facultative souscrit par l'Association Retraite Falguière auprès de Spirica.

N° du correspondant A

Nom Prénom.....

Identité de l'Adhérent/Assuré

ADHERENT/ASSURÉ	Informations professionnelles
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom Nom de naissance Prénom(s) Date de naissance <input type="text"/> Adresse Code postal <input type="text"/> Ville	Profession CSP <input type="text"/> (voir liste des CSP) Etes-vous Travailleur Non Salarié (TNS) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Age probable de départ à la retraite* : <input type="text"/> <small>*(A compléter obligatoirement. A défaut, application de l'âge prévu par la réglementation)</small> L'Adhésion est réservée aux personnes résidant en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.

Demande d'adhésion à l'Association Retraite Falguière

Je demande à adhérer au contrat Version Absolue Retraite souscrit par l'Association Retraite Falguière auprès de Spirica. Dans ce cadre, je demande à adhérer à l'Association Retraite Falguière et je m'engage à respecter les statuts de l'association qui m'ont été remis.

Je m'engage à payer le droit d'adhésion unique en vigueur au jour de mon adhésion et dont je reconnais expressément avoir été préalablement informé du montant (montant fixé chaque année par les organes dirigeants de l'association et dont le montant s'élève à 10 euros au 01/07/2020).

Modalités de versement

Versement initial⁽¹⁾ (minimum 500 euros, frais d'entrée de maximum compris) €

par prélèvement (moyen de paiement à privilégier) par chèque (libellé à l'ordre de Spirica. Pour un chèque de banque ou de notaire, joindre l'avis d'opéré ou le bordereau d'accompagnement)

Droit d'adhésion à l'Association Retraite Falguière + 10,00 €

TOTAL = €

Traitement fiscal :

Chaque versement est déductible fiscalement dans les limites et conditions prévues par la réglementation.

Toutefois, Vous avez la possibilité de renoncer à la déductibilité en cochant la case ci-dessous :

Je renonce à la déductibilité de mon versement initial sur le contrat Version Absolue Retraite.

Le titulaire du compte est-il l'Adhérent-Assuré ? Oui Non - Si Vous avez répondu «Non», merci de compléter les lignes ci-dessous.

Lien entre le titulaire du compte et l'Adhérent-Assuré :

Motif d'intervention du tiers titulaire du compte :

Pièce d'identité présentée par le titulaire du compte CNI Passeport Carte de séjour

⁽¹⁾ Ce montant correspond au total des versements bruts, effectués sur le contrat les 8 premières années (connu à la signature du bulletin d'adhésion).

Versements libres programmés d'un montant de euros (minimum 150 euros en Gestion Libre et 150 euros en Gestion Pilotée, frais d'entrée de maximum compris)

Périodicité : Mois Trimestre

Traitement fiscal :

Chaque versement libre programmé est déductible fiscalement dans les limites et conditions prévues par la réglementation.

Toutefois, Vous avez la possibilité de renoncer à la déductibilité en cochant la case ci-dessous :

Je renonce à la déductibilité de mes versements libres programmés sur le contrat Version Absolue Retraite.

(Pour les versements par prélèvement, joindre obligatoirement un RIB/IBAN ainsi que le mandat de prélèvement dûment signé)

Formule(s) de gestion

J'opte pour la (les) formule(s) de gestion ci-dessous :

En application de la réglementation en vigueur, à défaut de choix, la formule de gestion applicable à votre contrat est la Gestion Pilotée à Horizon avec le Profil Equilibré Horizon Retraite. Pour faire votre choix, nous vous invitons à cocher obligatoirement une case.

Formule de GESTION PILOTÉE À HORIZON (Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul Profil de Gestion) :

Profil Prudent Horizon Retraite Profil Equilibré Horizon Retraite Profil Dynamique Horizon Retraite

Montant du versement initial € Versements libres programmés en % ou en montant % ou €

(Le montant minimum pour le versement initial est de 500€ et le montant minimum pour la mise en place de versements libres programmés est de 150€).

paraphe(s)

Et/Ou

Formule GESTION LIBRE

Je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite.

Les versements en Gestion Libre seront répartis de la façon suivante (minimum 150 euros par support pour le versement initial, et 50 euros pour les versements libres programmés).

Libellé(s) du(des) support(s)	Code ISIN (obligatoire)	Montant du versement initial	Versements libres programmés en % ou en montant
<input type="checkbox"/> Fonds Euro PER Nouvelle Génération		€	% ou €
<input type="checkbox"/> Support Croissance Allocation Long Terme		€	% ou €
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
TOTAL		€	% ou €

Et/Ou

Formule GESTION PILOTÉE

Je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite.

La description des différents Profils de Gestion Pilotée figure dans l'Annexe Financière aux Conditions Générales de mise en place et fonctionnement de Gestion Pilotée. Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs Profils de Gestion Pilotée.

Le montant minimum pour le versement initial par Profil de Gestion Pilotée est de 500€ et le montant minimum pour la mise en place de versements libres programmés par Profil est de 150€.

Libellé(s) du(des) profil(s)	Gestionnaire(s) financier(s)	Montant du versement initial	Versements libres programmés en % ou en montant
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
.....	€	% ou €
TOTAL		€	% ou €

Conformément aux Conditions Générales, pendant le délai de renonciation, la part de votre versement initial adossée à des unités de compte est investie sur le support d'attente défini dans l'Annexe Financière aux Conditions Générales. Vous disposez de la liste des supports autorisés et de leur présentation en Annexe Financière des Conditions Générales.

Les conditions d'accès et de fonctionnement à ces différents types de Gestion sont définies aux Conditions Générales.

Valeur de transfert

Valeur de transfert sur le fonds en euros (uniquement en cas d'investissement sur le fonds en euros)

Les valeurs de transfert minimales ci-dessous prennent en compte l'ensemble des frais connus et pouvant être établis à l'adhésion. Les prélèvements sociaux et fiscaux ne sont pas pris en compte.

- Je remplis les valeurs de rachat dans le tableau ci-dessous.
- Je joins au bulletin d'adhésion l'annexe relative aux valeurs de transfert.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Montant cumulé des versements bruts€	Idem Année 1						
Montant cumulé des versements bruts sur le(s) fonds en euros€	Idem Année 1						
Valeur de rachat minimale personnalisée sur le(s) fonds en euros€€€€€€€€

Les valeurs de transfert minimales ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription de la garantie décès plancher, lesquels ne sont pas plafonnés en euros. Si Vous avez souscrit la garantie décès plancher optionnelle, alors il n'existe pas de valeur de transfert minimale exprimée en euros. Des simulations de valeur de transfert avec prise en compte de la garantie décès plancher optionnelle sont indiquées à l'article 6.2 des Conditions Générales.

Garantie à échéance du support Croissance Allocation Long Terme

A la date d'échéance du support Croissance Allocation Long Terme, le montant minimum garanti sur le support est de euros. Le montant minimum garanti à l'échéance est égal à 80% de la part du versement initial affectée au Support Croissance Allocation Long Terme, nette de frais, à la date d'échéance de la garantie, sous réserve de ne pas procéder à des désinvestissements sur le Support avant cette date. Pour calculer le montant minimum garanti vous pouvez utiliser la formule : (Versement initial sur Croissance ALT – frais d'entrée) x 0,80

paraphé(s)

Options de gestion financière (en Gestion Libre uniquement)

Option d'investissement progressif⁽²⁾ (accessible dès lors que l'adhésion a une valeur supérieure à 5 000 euros)

Je souhaite mettre en place l'option d'investissement progressif sur mon adhésion.

Montant à arbitrer chaque mois depuis le Fonds Euro PER Nouvelle Génération : euros

Je définis ma répartition cible :

Libellé(s) du(des) support(s)	Code(s) ISIN	Répartition
..... %
..... %
..... %

Durée d'existence des arbitrages d'investissement progressif souhaitée :

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois mois* sans limite *indiquer un nombre de mois entier

Option de sécurisation des plus-values⁽²⁾ (accessible dès lors que l'adhésion a une valeur supérieure à 5 000 euros)

Je souhaite mettre en place l'option de sécurisation des plus-values sur mon adhésion. Je choisis ci-dessous les supports à sécuriser ainsi que mon seuil de plus-values de référence pour chacun :

Libellé(s) du (des) support(s) à sécuriser :	Code(s) ISIN	Seuil de plus-value*
<input type="checkbox"/> Totalité des supports en unités de compte éligibles et présents sur mon adhésion ou à venir		<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*
OU		
<input type="checkbox"/> Les fonds ci-dessous exclusivement		
.....	<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*
.....	<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*
.....	<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*

*au minimum 5 % et obligatoirement en valeur entière

Support de sécurisation : le support de sécurisation défini dans l'Annexe financière aux Conditions Générales

Option de limitation des moins-values relatives⁽²⁾ (accessible dès lors que l'adhésion a une valeur supérieure à 5 000 euros)

Je souhaite mettre en place l'option de limitation des moins-values relatives sur mon adhésion. Je choisis ci-dessous les supports à sécuriser ainsi que mon seuil de moins-values de référence pour chacun :

Libellé(s) du (des) support(s) à sécuriser :	Code(s) ISIN	Seuil de moins-value
<input type="checkbox"/> Totalité des supports en unités de compte éligibles et présents sur mon adhésion ou à venir		<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*
OU		
<input type="checkbox"/> Les fonds ci-dessous exclusivement		
.....	<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*
.....	<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*
.....	<input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 15% <input type="checkbox"/> 20% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/>%*

*au minimum 5 % et obligatoirement en valeur entière

Support de sécurisation : le support de sécurisation défini dans l'Annexe financière aux Conditions Générales

⁽²⁾ Les conditions d'accès à cette option sont définies aux Conditions Générales. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour déterminer les supports éligibles. Les SCI, les SCPI, les fonds structurés et les supports en parts de provision de diversification, notamment, ne sont pas éligibles.

Garantie décès plancher optionnelle

Sauf refus expressément notifié, et à condition que l'Adhérent-Assuré soit âgé de moins de 75 ans, la garantie décès plancher présentée en Annexe des Conditions Générales est automatiquement retenue à l'adhésion.

Je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie décès plancher présentée en Annexe des Conditions Générales, ainsi que de son mode de tarification.

Je renonce irrévocablement à souscrire à la garantie décès plancher présentée en Annexe des Conditions Générales.

Désignation du(des) Bénéficiaire(s) (cocher une seule case)

Bénéficiaire en cas de vie de l'Adhérent-Assuré au terme de la phase de constitution de l'épargne-retraite :

L'Adhérent-Assuré

Bénéficiaire en cas de décès de l'Adhérent-Assuré :

Le conjoint non séparé de corps judiciairement ou le partenaire de PACS de l'Adhérent-Assuré, à défaut les enfants de l'Adhérent-Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

Les enfants de l'Adhérent-Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

Selon la clause bénéficiaire déposée chez Maître Notaire à Code Postal, ou de son successeur, à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

Autre clause à défaut les héritiers de l'Adhérent-Assuré.

(Nous Vous invitons à préciser lors de la rédaction de votre clause, les noms, prénoms, date et lieu (commune) de naissance des Bénéficiaires nommément désignés. Vous pouvez également rédiger votre clause bénéficiaire sur courrier libre daté et signé contenant ces informations, joint à votre dossier d'adhésion.)

paraphé(s)

Accès à la consultation et à la gestion en ligne

En adhérant au contrat Version Absolue Retraite, je demande à recevoir mon code d'accès confidentiel afin de pouvoir consulter et/ou gérer mon adhésion en ligne. Ce code me sera attribué automatiquement sous réserve de respecter les règles de délivrance définies par Spirica dans l'Annexe utilisation des services internet des Conditions Générales.

La communication de votre e-mail* est indispensable à la délivrance de votre code d'accès confidentiel.

Je bénéficie du traitement dématérialisé et accepte de recevoir les relevés et documents contractuels relatifs à ce contrat par voie dématérialisée dans mon espace de consultation en ligne. Je pourrai à tout moment et sans frais, modifier ce choix directement dans mon espace de consultation en ligne ou par tout moyen.

Je souhaite être notifié de la mise à disposition d'un nouveau document dans mon espace de consultation en ligne (un seul choix possible) :

Par SMS* Par e-mail* (par défaut).

Je ne souhaite pas bénéficier du traitement dématérialisé et recevrai les relevés et documents contractuels relatifs à ce contrat par courrier.

*ces données doivent obligatoirement nous être communiquées dans la «Fiche Connaissance Client»

Cette faculté n'est pas ouverte aux personnes sous mesure de protection, aux mineurs, aux mineurs avec pacte adjoint et aux contrats démembrés.

Protection des données Personnelles

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégués de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

Signature du bulletin d'adhésion

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe Financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports). Les documents d'information financière au titre de l'ensemble des unités de compte (prospectus simplifié ou document d'information clé pour l'investisseur) sont disponibles sur simple demande auprès de mon Conseiller, sur le site internet des sociétés de gestion ou via le site internet www.amf-france.org.

Je déclare avoir été clairement informé que je prends à ma charge les variations de valeurs des supports que j'ai souscrits.

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales du contrat Version Absolue Retraite référencées CG9401 – 01/07/2020 et de ses Annexes, et notamment de mon droit à renonciation. Je reconnais être parfaitement informé du fait que la fiscalité applicable au contrat d'assurance Version Absolue Retraite, ainsi que les avantages qui en résultent, sont susceptibles de varier dans le temps.

Je reconnais détenir et avoir pris connaissance des statuts et du code de déontologie de l'Association Retraite Falguière.

Je reconnais être à jour du paiement de mes cotisations au titre du régime obligatoire d'assurance vieillesse de travailleur non salarié le cas échéant.

Je peux renoncer à l'adhésion au contrat Version Absolue Retraite pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion, date à laquelle j'ai été informé de mon adhésion au contrat. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à Spirica 16-18 boulevard de Vaugirard 75724 PARIS CEDEX 15. Elle peut être faite selon le modèle présenté dans les Conditions Générales.

Je prends note que mon épargne-retraite sera versée sous forme de capital et/ou de rente viagère à l'échéance de la période de constitution de l'épargne et que le rachat total n'est autorisé que dans les cas de déblocage anticipé, strictement énumérés dans les Conditions Générales.

En cas de choix de la Gestion Libre et/ou de la Gestion Pilotée, je choisis de déroger à l'application de la Gestion Pilotée à Horizon sur l'intégralité de mon contrat et reconnais ne plus bénéficier à ce titre de la désensibilisation progressive au risque de l'épargne par arbitrages automatiques en fonction de la date de mon départ à la retraite.

Je déclare toutes les informations fournies sincères et exactes.

J'ai été informé qu'en cas de transfert, mon contrat prend fin dans tous ses effets.

Je déclare donner mon consentement au traitement de mes données personnelles comme cela m'est notamment exposé à la clause «Protection des données personnelles» des Conditions Générales et du présent Bulletin d'Adhésion.

Signature de l'Adhérent Assuré précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à
Le
(date de signature de la souscription)

Vous recevrez les conditions particulières de votre contrat au plus tard dans un délai maximum de 30 jours à compter de la signature du bulletin d'adhésion. Si Vous ne les recevez pas dans ce délai, vous devez avertir Spirica par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrat **Version Absolue Retraite** est distribué par des intermédiaires en assurance, dont l'activité est réglementée par les articles L511-1 et suivants du Code des Assurances. Les intermédiaires en assurance doivent être immatriculés au registre des intermédiaires en assurance, tenu par l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), dont le siège social est situé : 1 rue Jules Lefebvre – 75009 Paris. Ce registre est librement accessible au public sur le site www.orias.fr. En application des dispositions des articles L 521-2 et R 521-2 du Code des assurances, toute information spécifique relative à votre intermédiaire en assurance Vous sera directement communiquée par celui-ci. Vous pouvez vous adresser à votre intermédiaire en assurance en cas de contestation relative à son activité d'intermédiaire en assurance. Conformément à l'article L310-12 du Code des assurances, l'intermédiaire en assurances est soumis, de par sa qualité, au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09.

Signature / Cachet

Observations :

Exemplaire original : Assureur • N° 2 : Conseiller • N° 3 : Client

ANNEXE 1 : NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP) :

- 11 - Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 - Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 - Agriculteurs sur grande exploitation
- 21 - Artisans
- 22 - Commerçants et assimilés
- 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 - Professions libérales
- 33 - Cadres de la fonction publique
- 34 - Professeurs, professions scientifiques
- 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 - Clergé, religieux
- 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 - Techniciens
- 48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 54 - Employés administratifs d'entreprise
- 55 - Employés de commerce
- 56 - Personnels des services directs aux particuliers
- 62 - Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 - Chauffeurs
- 65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 - Ouvriers agricoles
- 71 - Anciens agriculteurs exploitants
- 72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 - Anciens cadres
- 75 - Anciennes professions intermédiaires
- 77 - Anciens employés
- 78 - Anciens ouvriers
- 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 84 - Elèves, étudiants
- 85 - Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 - Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Mandat de prélèvement

Créancier

Identifiant créancier SEPA - FR27ZZZ526816

SPIRICA

16 -18 boulevard de Vaugirard
75724 Paris Cedex 15

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de l'adhésion et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégués de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA - Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

Débiteur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal Ville

Paiement récurrent

Numéro d'identification International du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

En signant ce formulaire de mandat, Vous autorisez SPIRICA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPIRICA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que Vous avez passées avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Fait à :

Le

Signature